



Paris – Le Havre, le 19 avril 2022

ubitricity va installer plus de 500 points de recharge au Havre

ubitricity et Shell installeront 478 points de recharge AC et 56 points de recharge rapide DC pour les résidents et les touristes de la région du Havre d'ici fin 2024.

ubitricity, fabricant et exploitant de solutions de recharge pour véhicules électriques et filiale à 100% du groupe Shell, a été sélectionné suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrente lancé par la Communauté Urbaine du Havre Seine Métropole, pour l'installation de 534 points de recharge publiques pour véhicules électriques AC et DC répartis sur 172 sites.



L'installation des premiers chargeurs AC de 22 kW débutera à l'été 2022, avec 478 points de charge AC à installer d'ici la fin de 2024. De plus, ubitricity va opérer 56 points de recharge rapides d'une capacité jusqu'à 150 kW. Les bornes de recharge, destinées à un usage résidentiel et touristique, seront disponibles sur tout le territoire. L'emplacement de toutes les bornes de recharge sera déterminé en étroite coordination avec les autorités locales.

En tant que fournisseur et opérateur de premier plan de points de recharge de lampadaires, ubitricity possède une expérience significative dans le conseil aux administrations locales sur leurs besoins en matière d'infrastructures de recharge publiques de véhicules électriques. Pour cet appel d'offres, ubitricity s'appuiera également sur l'expertise de Shell en Europe, en matière de mobilité électrique, afin d'offrir une gamme complète de solutions de recharge.

Le projet devrait améliorer considérablement l'accès à la recharge des véhicules électriques pour tous les résidents et visiteurs de la Communauté métropolitaine du Havre Seine. Les conducteurs de véhicules électriques pourront accéder aux solutions de recharge d'ubitricity, nouvellement intégrées, à travers les applications de localisation de points de recharge classiques telles que Shell Recharge. Les 534 points de recharge seront alimentés exclusivement en électricité produite à partir d'énergie renouvelable.

« Nous sommes heureux de contribuer à l'expansion rapide des infrastructures de recharge en Normandie. En combinant l'expérience d'ubitricity en matière de conseil aux villes sur la recharge des véhicules électriques aux offres de mobilité électrique de Shell, nous pouvons offrir davantage de solutions qui permettent à un plus grand nombre de conducteurs de passer aux véhicules électriques. C'est pourquoi nous prévoyons de collaborer avec davantage de villes en France et dans toute l'Europe dans leur transition vers l'e-mobilité. » Daniel Kunkel, CEO d'ubitricity

À propos d'ubitricty : ubitricty fait partie du groupe Shell et s'est fixé pour objectif de fournir « de l'électricité pour tous, partout » avec des solutions de recharge innovantes pour les voitures électriques. Ubitricty est connu pour convertir les lampadaires en points de charge. Les points de charge sont intégrés ou fixés au poteau et permettent l'expansion rapide d'une infrastructure de charge dense sans travaux de construction importants. De plus, en tant qu'opérateur de point de charge (CPO), ubitricty est également en mesure d'offrir des chargeurs AC et DC autonomes. Au Royaume-Uni, ubitricty exploite le plus grand réseau de recharge public. Le siège de la société berlinoise se trouve sur le campus du Forum européen de l'énergie (EUREF). www.ubitricty.com

À propos de Shell

Shell travaille à la construction d'une filière « électricité », depuis sa production, à son achat et à sa vente, en passant par l'approvisionnement direct des clients dans le cadre de sa stratégie qui consiste à fournir une énergie plus propre en fonction de l'évolution du système énergétique mondial. Notre entité « Renouvelables » se développe dans deux axes majeurs : les carburants alternatifs tels que l'hydrogène et les biocarburants et la production d'électricité renouvelable qui comprend l'énergie solaire et éolienne.

Pour plus d'informations : <https://www.shell.com/>

La Société des Pétroles Shell (« Shell France »), filiale de Shell, commercialise et distribue des produits et services énergétiques : carburants et biocarburants automobiles et pour l'aviation, lubrifiants pour particuliers et professionnels, bitume, carte mobilité. Elle dispose d'environ 90 stations-services sur autoroutes et voies express sur lesquelles Shell propose des offres multi carburants : diesel, essence, bornes de recharge électrique et depuis fin 2020 du LNG à destination des poids lourds. Shell France dispose également d'une usine de fabrication de lubrifiants à Nanterre. Par le biais de sa filiale NewMotion, Shell France installe des bornes de recharge pour les particuliers et les professionnels mais aussi sur l'espace public par le biais de ses partenaires.

Déclaration de limitation de responsabilité

Les entreprises dans lesquelles Shell plc détient directement ou indirectement une participation constituent des entités juridiques distinctes. Dans ce communiqué de presse, les termes « Shell », « le groupe Shell » et « Shell » sont parfois utilisés pour des raisons pratiques pour désigner Shell plc et ses filiales en général. De même, les termes « nous », « notre » et « nos » sont également utilisés pour faire référence aux filiales en général ou aux personnes qui travaillent pour ces filiales. Ces expressions sont également utilisées lorsque l'identification de telle société ou de telles sociétés n'a pas d'objectif utile en soi. Les termes « filiales », « filiales de Shell » et « sociétés Shell » sont utilisés dans ce communiqué de presse pour désigner les sociétés sur lesquelles Shell plc exerce un contrôle direct ou indirect. Les entités et arrangements sans personnalité morale sur lesquels Shell a un contrôle conjoint sont généralement désignés par « joint-ventures » et « coexploitations » respectivement. Les entités sur lesquelles Shell a une influence notable sans toutefois les contrôler seule ou conjointement sont désignées par « associés ». L'expression « intérêt de Shell » est utilisée pour des raisons pratiques pour indiquer la participation directe et/ou indirecte de Shell dans une entité ou un arrangement sans personnalité morale, après exclusion des intérêts de tiers.

Le présent communiqué de presse contient des affirmations prospectives (dans le sens attribué par la loi de 1995 en vigueur aux États-Unis intitulée « Private Securities Litigation Reform Act ») concernant la situation financière, les résultats des opérations et activités de Shell. Toutes les informations autres que les rappels de faits historiques sont, ou peuvent être considérées comme des informations prospectives. Ces dernières sont basées sur les attentes et hypothèses actuelles de la direction de Shell et comportent des risques connus ou non ainsi que des incertitudes qui pourraient différer sensiblement avec les résultats, performances ou événements réels, c'est-à-dire finalement réalisés, et ceux exprimés ou sous-entendus dans ces informations. Ces informations prospectives comprennent notamment celles relatives à l'exposition potentielle de Shell aux risques du marché et des informations exprimant les attentes, croyances, estimations, prévisions, projections et autres hypothèses de la direction. Ces données prospectives sont identifiables par l'utilisation de termes et d'expressions tels que « vouloir », « ambition », « anticiper », « croire », « pourrait », « estimer », « espérer », « buts », « avoir l'intention », « peut », « objectifs », « perspectives », « plan », « probablement », « projet », « risques », « programme », « chercher », « devrait », « cible », « fera » et autres termes ou expressions similaires. Il y a un certain nombre de facteurs susceptibles d'affecter les opérations à venir de Shell et qui pourraient faire que ces résultats diffèrent matériellement de ceux qui figurent dans le présent communiqué de presse, y compris mais sans s'y limiter : (a) fluctuation des prix du pétrole brut et du gaz naturel ; (b) changements dans la demande des produits Shell ; (c) fluctuation des devises ; (d) résultats de forage et de production ; (e) estimation des réserves ; (f) perte de part de marché et concurrence du secteur ; (g) risques environnementaux et physiques ; (h) risques associés à l'identification pour acquisition de terrains et cibles appropriés, et réussite de la négociation et conclusion positive de telles transactions ; (i) risque de conduite d'activités dans des pays en développement et pays soumis à des sanctions internationales ; (j) développements législatifs, fiscaux et réglementaires y compris mesures de régulation concernant le changement climatique ; (k) conditions de marché économiques et financières dans différents pays et régions ; (l) risques politiques y compris les risques d'expropriation et de renégociation des termes des contrats avec des services gouvernementaux, retards ou avancements dans l'approbation de projets et retards dans le remboursement de coûts partagés ; et (m) changement de termes d'échange. Rien ne garantit que les versements de dividendes à l'avenir ne seront égaux ou supérieurs aux dividendes précédemment versés. Toutes les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont visées expressément et de façon intégrale par les avertissements contenus ou mentionnés dans cette section. Les lecteurs ne doivent pas accorder une confiance excessive à ces données prospectives. Des facteurs supplémentaires pouvant affecter les résultats futurs figurent dans le document 20-F Shell pour l'exercice achevé au 31 décembre 2021 (disponible à l'adresse www.shell.com/investor et www.sec.gov). Ces facteurs de risques s'appliquent expressément à toutes les informations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse et doivent être pris en compte par le lecteur. Toutes ces informations prospectives ne sont valables qu'à la date de ce communiqué de presse, le 24 mars 2022.

Shell plc et ses filiales ne sont aucunement tenues de mettre publiquement à jour ni de réviser les énoncés prospectifs en fonction des nouvelles informations, événements futurs ou autres faits dont elles auraient connaissance. Au vu de ces risques, les résultats peuvent différer de façon matérielle de ceux indiqués, impliqués ou inférés à partir des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse.

Il est possible que nous ayons utilisé certains termes, tels que « ressources », dans le présent communiqué de presse que les recommandations de la SEC (Commission des opérations de bourse des États-Unis) nous interdisent strictement d'inclure dans les enregistrements que nous déposons auprès de la SEC. Les investisseurs américains sont priés de tenir compte des seules informations contenues dans notre formulaire 20-F, Fichier n°1-32575, disponible sur le site www.sec.gov.